

OBLIGATIONS RGPD DANS LE CADRE DU TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

1. Objet

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les Parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, la Loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978 dans son dernier état modifié et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (le « RGPD »).

Les présentes clauses ont pour objet de définir d'une part, les conditions dans lesquelles Synapse Medicine s'engage à effectuer pour le compte du Client et de l'Utilisateur les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après ; d'autre part, les obligations respectives des responsables de traitement et des sous-traitants.

2. Identité du responsable de traitement

Le responsable du traitement est, au sens de la CNIL, la personne qui détermine les moyens et les finalités du traitement. Le sous-traitant est une personne traitant des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement.

Les Parties reconnaissent et acceptent que plusieurs traitements de données à caractère personnel sont opérés par Synapse Medicine dans le cadre de l'exécution des Prestations.

Pour ces traitements de données réalisés pour le compte du Partenaire et/ou de l'Utilisateur et/ou du Client, Synapse Medicine est sous-traitant au sens du RGPD.

Le responsable de traitement, au sens du RGPD, est :

- Le Partenaire, s'agissant des données des Utilisateurs ;
- Le Client, s'agissant des données des Utilisateurs ;
- L'Utilisateur, s'agissant des données des Patients.

Synapse Medicine est le responsable du traitement lorsqu'il traite les données de l'Utilisateur pour son propre compte.

Les données sont collectées sur la base de l'exécution des Prestations.

Les Patients sont informés par l'Utilisateur de l'existence de cette sous-traitance de traitement de données.

3. Description des traitements réalisés par Synapse Medicine

Le sous-traitant est autorisé à traiter pour le compte du responsable du traitement, les données à caractère personnel des Utilisateurs et des Patients (pseudonymisées pour ces derniers) nécessaires à la réalisation des Prestations, objet du Contrat.

a. Données des Utilisateurs

Synapse Medicine réalise sur les données des Utilisateurs les traitements suivants en qualité de :

- Sous-traitant du Client, lorsqu'il est une structure d'exercice souscrivant au contrat à des fins d'utilisation des Produits.
- Sous-traitant, si le Client et l'Utilisateur sont une seule et même personne.

- Sous-traitant du Partenaire pour la délivrance des Prestations objet du Contrat.

Traitement 1 : collecte les données personnelles des Utilisateurs suivantes :

- Identité et coordonnées : nom, prénom, e-mail ;
- Vie professionnelle : statut, spécialité, date d'inscription, identifiant national du professionnel de santé ;
- Données de connexion : adresse IP, user ID, type de device (connexion, laptop, mobile)

Traitement 2 : Collecte des données d'usage des Utilisateurs

Traitement 3 : Réalisation d'études statistiques sur les données d'usage des Utilisateurs

Traitement 4 : Collecte et traitements des données des Utilisateurs nécessaires à la facturation des abonnements mensuels souscrits pour le compte des Utilisateurs (par le Partenaire).

b. Données des Patients

Synapse Medicine réalise sur les données des Patients les traitements suivants en qualité de sous-traitant :

Traitement 1 : Collecte de données de santé pseudonymisées des patients, dont le contenu est précisé au point 4.b.

Traitement 2 : Réalisation d'études statistiques sur les données suivantes recueillies à l'aide des trackers :

- Identité : âge, sexe
- Données de santé : états de grossesse et allaitement ; insuffisances rénale, hépatique et cardiaque ; pathologies ; allergies médicamenteuses ; traitements en cours (tout type de produits de santé ou autre prescription) ; poids ; taille.

4. Nature des données à caractère personnel traitées

a. Données des Utilisateurs

Les données relatives aux Utilisateurs sont collectées de manière uniforme à travers tous les produits Synapse Medicine pour répondre aux besoins de traçabilité réglementaire (dispositifs médicaux), d'amélioration des produits et d'analyse statistique.

Ces données, non sensibles, et d'usage incluent :

- À des fins de facturation :
 -
 - o **Identité et coordonnées** : nom, prénom, , email
 - o **Spécialité et type d'exercice** : spécialité médicale (ex. généraliste, cardiologue) et mode d'exercice (ex. libéral, hospitalier) dans le cas de Prix différents pour les Produits selon ce critère.
 - o **RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels de Santé)** : Numéro d'identification officiel du PS.
- À des fins réglementaires :
 - o **Identité et coordonnées** : nom, prénom, e-mail : utilisés à des fins d'identitovigilance.
 - o **RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels de Santé)** : Numéro d'identification officiel du PS : utilisé à des fins de matériovigilance.

- **Données de connexion** : Adresse IP, type d'ordinateur utilisé (device informatique), horodatage des accès.
- À des fins d'amélioration des produits :
 - **Spécialité et type d'exercice** : Spécialité médicale (ex. généraliste, cardiologue) et mode d'exercice (ex. libéral, hospitalier), pour personnalisation et amélioration des produits.
 - **Logiciel métier utilisé** : Nom et version du logiciel intégrant les modules Synapse Medicine, pour compatibilité et suivi technique.
- À des fins d'analyse statistique :
 - **User_ID** : Identifiant unique attribué au professionnel de santé, Utilisateur, par l'éditeur du logiciel métier, permettant de suivre son activité sans révéler son identité réelle. Cet identifiant est pseudonymisé (clé de chaînage chez l'éditeur) et ne contient pas de données nominatives directes.

b. Données des Patients

Le traitement des données des Patients varie en fonction des Produits Synapse utilisés. De façon uniforme pour l'ensemble des Produits Synapse, ces données sont utilisées par Synapse Medicine de façon pseudonymisées, au moyen d'un identifiant clé « Patient_ID » pour chaque Patient et d'un identifiant clé « Prescription_ID » pour chaque prescription, définis comme suit :

- **Patient_ID** : Identifiant unique pseudonymisé attribué à un patient par l'éditeur du logiciel métier. Il permet un suivi longitudinal des données cliniques d'un patient (ex. historique des prescriptions) sans révéler son identité. Synapse Medicine ne relie pas cet identifiant à des données nominatives.
- **Prescription_ID** : Identifiant unique généré par le logiciel métier ou Synapse Medicine pour une ordonnance spécifique, permettant de relier les données d'une prescription (médicaments, posologie, durée) à un événement donné sans identifier directement le patient ou le PS.

Les données des Patients sont toujours traitées en lien avec un identifiant clé pseudonymisé de sorte qu'aucune donnée identifiante des Patients ne sont traitées par Synapse Medicine.

Plus particulièrement, pour chaque Produit, les données des Patients traitées sont les suivantes :

Services		Patient_ID	Prescription_ID	Âge	Poids	Taille	Sexe	Grossesse/ allaitement	Insuffisances	Hypersensibilités / allergies	Pathologies	Antécédents médicaux (pathologies / traitements)	Médicaments prescrits	Traitements saisis	Autres
		Produits avec saisie d'informations	Autocomplete	X	X										
Recherche d'allergies	X		X							X					
Recherches de pathologies	X		X								X				
Profil clinique	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X				
Import de données	X		X										X	X	
Copilote Audio	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Audio consultation

Produits interprétant les informations saisies	Saisie de posologie	X	X											X			
	Monographies	X	X										X				
	Ordonnance	X	X											X	X		
	Analyse de posologie	X	X											X			
	Effets indésirables	X	X											X			
	Analyse clinique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
	Interactions médicamenteuses	X	X												X		
	Recommandations gériatrie	X	X	X											X		
	Synthèse des alertes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	Copilote Follow	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X		
	Système de sécurisation médicamenteuse	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X	X	Données biologiques (si disponibles)

5. Finalités des traitements des données à caractère personnel et bases légales

Les traitements des données à caractère personnel des Utilisateurs ont les finalités et bases légales suivantes :

Finalité	Base légale
Permettre la mise en œuvre des Prestations	L'exécution d'un contrat (RGPD, art. 6§b)
Assurer l'inscription au service et la gestion du compte de l'Utilisateur	L'exécution d'un contrat (RGPD, art. 6§b)
Assurer la traçabilité des accès et actions (obligation réglementaire)	L'obligation légale de Synapse Medicine d'opérer ces traitements (RGPD, art. 6§c et MDR, art. 10§8)
Assurer la facturation au titre des abonnements mensuels souscrits pour le compte des Utilisateurs (par l'Utilisateur lui-même ou par un Client)	L'exécution d'un contrat (RGPD, art. 6§b)
Participer avec l'éditeur aux activités de service client (confirmation des inscriptions, gestion des réclamations et des demandes d'informations de l'Utilisateur, support technique...)	L'intérêt légitime de Synapse Medicine à traiter ces données (RGPD, art. 6§f)
Personnaliser la communication de Synapse Medicine pour l'Utilisateur, notamment pour des courriers électroniques d'information en fonction de son utilisation des Produits et sur les évolutions des Produits Synapse.	L'exécution d'un contrat (RGPD, art. 6§b)
Réaliser des études statistiques, notamment sur les pratiques cliniques et l'usage des outils ⁽¹⁾ à des fins d'améliorations des Produits Synapse.	L'intérêt légitime de Synapse Medicine à traiter ces données (RGPD, art. 6§f)

(1) Dans le cadre de cette dernière finalité, les données à caractère personnel des Utilisateurs peuvent être transmises à des tiers autorisés par Synapse Medicine après avoir été agrégés et anonymisés.

A ce titre, Synapse Medicine garantit que :

- Le seuil d'agrégation des données est de 11 Utilisateurs ;
- L'anonymisation des données est irréversible.

Les traitements des données à caractère personnel des Patients ont les finalités et bases légales suivantes :

Finalité	Base légale
Permettre la mise en œuvre des Prestations et l'utilisation des Produits Synapse, et notamment émettre des alertes sur les traitements (contre-indications, vigilances, recommandations)	L'exécution d'un contrat (RGPD, art. 6§b)
	Spécifiquement pour le Service Copilote Audio, le consentement du Patient (RGPD, art.6§a)
Assurer la traçabilité des accès et actions (obligation réglementaire)	L'obligation légale de Synapse Medicine d'opérer ces traitements (RGPD, art. 6§c et MDR, art. 10§8)
Participer à l'amélioration des Prestations et produits	L'intérêt légitime de Synapse Medicine à traiter ces données (RGPD, art. 6§f)
Réaliser des études statistiques, notamment à des fins (i) d'analyse d'usage des Produits et des pratiques de prescriptions ; (ii) d'améliorations des Produits et algorithmes de Synapse.	L'intérêt légitime de Synapse Medicine à traiter ces données (RGPD, art. 6§f)

Aucune donnée à caractère personnel identifiante d'un Utilisateur ou d'un Patient n'est cédée ni communiquée par Synapse Medicine à des tiers sans avoir obtenu l'autorisation expresse du responsable de traitement concerné.

6. Stockage des données traitées

Les données traitées sont stockées en France dans des datacenters certifiés Hébergement de Données de Santé « HDS » par les autorités compétentes (ci-après les "Serveurs").

Il s'agit en l'occurrence de :

- De Microsoft AZURE M365 (37/45 Quai Du Président Roosevelt 92130 Issy-Les-Moulineaux).

7. Durée de conservation des données

a. *Pour les Utilisateurs*

Les données à caractère personnel identifiantes des Utilisateurs, traitées par Synapse Medicine sont conservées sur les Serveurs pour une durée minimale de 10 ans à compter de la mise sur le marché du dernier dispositif médical.

La durée de conservation de ces données est prescrite par la réglementation européenne relative aux dispositifs médicaux et s'impose à Synapse Medicine en qualité de fabricant (art. 10§8 du règlement (UE) 2017/745). La cessation de la relation contractuelle entre Synapse Medicine et le Client est sans incidence sur la durée de conservation de ces données.

À l'expiration de ce délai de 10 ans, les données à caractère personnel identifiantes des Utilisateurs sont effacées par Synapse Medicine, sauf si une restitution de ces données au Client est requise conformément à l'article 8 des présentes clauses RGPD.

Les données à caractère personnel agrégées des Utilisateurs traitées par Synapse Medicine sont conservées sans limite de durée et tant que leur traitement est nécessaire à la finalité du traitement.

b. *Pour les Patients*

SYNAPSE MEDICINE
SAS au capital de 35 484,11 €
17 rue Vauban
33000 BORDEAUX

À l'exception des données contenues dans les audio des consultations qui sont supprimées immédiatement après la réalisation de leur synthèse dans le cadre du Service Copilote Audio, les données à caractère personnel des Patients traitées par Synapse Medicine sont conservées sur les Serveurs pour une durée minimale de 10 ans à compter de la mise sur le marché du dernier dispositif médical.

La durée de conservation de ces données est prescrite par la réglementation européenne relative aux dispositifs médicaux et s'impose à Synapse Medicine en qualité de fabricant (art. 10§8 du règlement (UE) 2017/745). La cessation de la prise en charge du Patient par un Utilisateur est sans incidence sur la durée de conservation de ces données.

À l'expiration de ce délai de 10 ans, les données à caractère personnel identifiantes des Patients sont effacées par Synapse Medicine, sauf si une restitution de ces données à l'Utilisateur est requise conformément à l'article 8 des présentes clauses RGPD.

8. Obligations en cas de sous-traitance réalisée par Synapse Medicine

Il est rappelé que dans les traitements de données opérés par Synapse Medicine au titre de l'exécution de ses Prestations, Synapse Medicine a un rôle de sous-traitant au sens du RGPD.

a. Obligations de Synapse Medicine

Lorsqu'il traite les données en qualité de sous-traitant, Synapse Medicine s'engage à :

- Traiter les données personnelles collectées uniquement pour les seules finalités décrites dans les présentes clauses RGPD ;
- Traiter les données à caractère personnel que sur instruction documentée du responsable du traitement, y compris en ce qui concerne les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, à moins qu'il ne soit tenu d'y procéder en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'État membre auquel le sous-traitant est soumis ; dans ce cas, le sous-traitant informe le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.
- Si Synapse Medicine considère que l'une de ces instructions constitue une violation du RGPD, il en informe immédiatement le Responsable de traitement sans que cela puisse être qualifié de conseil juridique.
- Garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre de l'exécution du contrat qui le lie au Responsable de traitement ;
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du contrat qui lie Synapse Medicine au Responsable de traitement, notamment les salariés du Sous-traitant, soient soumis à une obligation légale appropriée de confidentialité et soient formés en matière de protection des données à caractère personnel ;
- Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données personnelles dès la conception et de protection des données par défaut.

Synapse Medicine notifie au Responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance, par tous moyens écrits y compris les correspondances électroniques. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à la CNIL.

Sur demande du Responsable de traitement, et après accord de Synapse Medicine, ce dernier peut apporter son aide au Responsable de traitement pour l'assister dans la réalisation d'analyses d'impact relative à la

protection des données à caractère personnel, ainsi que pour la préparation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

Si nécessaire, Synapse Medicine aidera le Responsable de traitement pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle, ou pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données.

Outre les obligations communes au responsable de traitement et au sous-traitant en matière de sécurité du traitement, prévues au point 8.c, Synapse Medicine s'engage à mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnel, y compris des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement.

Synapse Medicine déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Responsable de traitement comprenant :

- Le nom et les coordonnées du Responsable de traitement pour le compte de laquelle il agit, des éventuels sous-traitants ultérieurs et, le cas échéant, du délégué à la protection des données ;
- Les catégories de traitements effectués pour le compte du Responsable de traitement ;
- Le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du RGPD, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;
- Dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles mises en œuvre.

Synapse Medicine met à la disposition du Responsable de traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues à l'article 28 du RGPD et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, aux frais du Responsable de traitement. L'audit sera mené par le Responsable de traitement ou un autre auditeur qu'il aura mandaté, non-concurrent de Synapse Medicine et soumis à une obligation de confidentialité.

Le Responsable de traitement s'engage à notifier avec un préavis minimum de quinze (15) jours à Synapse Medicine tout audit, en lui communiquant notamment l'objet de la mission, la durée envisagée, et le nom du ou des auditeur(s).

Synapse Medicine mettra en place les moyens raisonnables pour permettre à l'auditeur de mener à bien son audit. Les opérations d'audit et les demandes d'information devront être effectuées pendant les heures normales d'ouverture de Synapse Medicine et ne devront pas perturber le bon fonctionnement des activités de ce dernier.

Cette assistance fournie par Synapse Medicine au Responsable de traitement sera facturée au Responsable de traitement.

Un exemplaire du rapport d'audit sera remis gracieusement à Synapse Medicine. Les Parties examineront de bonne foi le rapport d'audit dans le cadre du comité de pilotage, et identifieront, le cas échéant, les actions qui devront être engagées par l'une ou l'autre des Parties pour mettre en œuvre les décisions prises lors de ce comité.

Au terme du contrat ou en cas de résiliation du contrat, Synapse Medicine s'engage à ne conserver les données à caractère personnel pendant la seule durée prescrite au titre de ses obligations en qualité de fabricant de dispositif médical et, à l'issue de cette durée, au choix du Responsable de traitement, à :

- Lui renvoyer toutes les données à caractère personnel. Cette restitution pourra, le cas échéant, faire l'objet d'une facturation ;
- A détruire toutes les copies existantes dans ses systèmes d'information.

Le Responsable de traitement reconnaît et accepte que, par principe, Synapse Medicine procède à la destruction de ces données et que la restitution des données n'intervient qu'à la demande expresse du Responsable de traitement.

Une fois détruites, Synapse Medicine doit justifier par écrit au Responsable de traitement de la destruction.

b. Obligations du Responsable de traitement

Le Responsable de traitement s'engage à :

- Respecter le principe de limitation des données à caractère personnel nécessaires au regard des finalités de traitement. Par conséquent, le Responsable de traitement s'engage à anonymiser ou pseudonymiser autant que possible ses données à caractère personnel, et en tout état de cause à ne confier au Sous-traitant que les données à caractère personnel strictement nécessaires à l'exécution des Prestations,
- S'assurer que les traitements et leurs finalités sont conformes au RGPD,
- Fournir à Synapse Medicine les informations suivantes : la nature des opérations réalisées sur les données personnelles, la ou les finalité(s) du traitement, les données à caractère personnel traitées, la durée de conservation envisagée et les catégories de personnes concernées ;
- Documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données personnelles par Le Sous-traitant ainsi que toute modification des instructions et de leurs finalités de traitement ;
- Veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le RGPD par Synapse Medicine ;
- Superviser les traitements de données à caractère personnel, y compris réaliser les audits et les inspections auprès de Synapse Medicine.

c. Obligations communes au Sous-traitant et au Responsable de traitement en matière de sécurité du traitement

Compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des personnes physiques, le responsable du traitement et le sous-traitant mettent en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, y compris entre autres, selon les besoins :

- Selon les finalités poursuivies, la pseudonymisation ou l'anonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel ;
- Des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
- Une procédure visant à tester, analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

Lors de l'évaluation du niveau de sécurité approprié, il est tenu compte en particulier des risques que présente le traitement, résultant notamment de la destruction, de la perte, de l'altération, de la divulgation non autorisée

de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou de l'accès non autorisé à de telles données, de manière accidentelle ou illicite.

Le responsable du traitement et le sous-traitant prennent des mesures afin de garantir que toute personne physique agissant sous l'autorité du responsable du traitement ou celle sur sous-traitant, qui a accès à des données à caractère personnel, ne les traite pas, excepté sur instruction du responsable du traitement, à moins d'y être obligée par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre.

9. Sous-traitance ou sous-traitance ultérieure des données à caractère personnelle

Le Client et l'Utilisateur reconnaissent expressément avoir été informés par le Partenaire (en sa qualité de responsable du traitement s'agissant des données des Utilisateurs) de l'existence de contrats de sous-traitances de données à caractère personnel des Utilisateurs et des Patients conclus par Synapse Medicine au jour de la signature du Contrat / de l'exécution des Prestations.

Le Partenaire reconnaît et accepte que Synapse Medicine puisse déléguer ou sous-traiter tout ou partie des obligations au titre des présentes à toute société désignée par Synapse Medicine, en ce inclus les Sociétés Affiliées de Synapse Medicine. À chaque changement ou recrutement d'un sous-traitant, Synapse Medicine s'engage à en informer le Partenaire dans un délai de trente (30) jours et lui donne la possibilité d'émettre des objections à l'encontre de ces changements dans un délai minimum de quinze (15) jours, en indiquant les motifs raisonnables et documentés tenant au non-respect par ce ou ces sous-traitants(s) du respect du RGPD. A défaut, le changement opéré dans la liste par Synapse Medicine est accepté par le Partenaire. .

Lorsque Synapse Medicine recrute un autre sous-traitant pour mener des activités de traitement spécifiques pour le compte du responsable du traitement, les mêmes obligations en matière de protection de données que celles fixées dans la présente Annexe s'imposent entre le responsable du traitement et le sous-traitant par contrat, en particulier pour ce qui est de présenter des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du RGPD.

Si en violation du RGPD, un sous-traitant détermine les finalités et les moyens du traitement, il est considéré comme un responsable du traitement pour ce qui concerne ce traitement.

Dans ce cadre, Synapse Medicine est responsable envers le Client et l'Utilisateur de la sécurité et du respect de la confidentialité des données et traitement confiés à ses sous-traitants et s'assure qu'ils présentent les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière que le traitement réponde aux exigences du RGPD. Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, Synapse Medicine demeure pleinement responsable devant le Responsable de traitement de l'exécution du sous-traitant Ulérieur de ses obligations.

Liste des sous-traitants / outils utilisés par Synapse Medicine :

- Microsoft Azure : hébergement en France dans des datacenters certifiés Hébergement de Données de Santé « HDS » ;
- Grafana Cloud : outil de centralisation des logs, hébergé en Europe.

10. Information des personnes concernées

Il appartient au responsable du traitement de fournir les informations requises par le RGPD aux personnes concernées par les opérations de traitement, au moment de la collecte des données à caractère personnel.

En fonction des hypothèses visées en article 2 des présentes clauses RGPD, cette obligation incombe à :

- Synapse Medicine ou
- Le Partenaire ou,

- Le Client ou
- L'Utilisateur.

Il appartient aux Responsables de traitement d'informer les personnes concernées de la catégorie des destinataires de leur données, ce qui inclut l'identité des sous-traitants. Si de nouveaux sous-traitants interviennent, ce sont aux responsables de traitement de mettre à jour cette information à destination des personnes concernées.

11. Accès aux données à caractère personnel

Hormis dans le cas de la transmission de données à caractère personnel agrégées, Synapse Medicine s'engage à ne transmettre les données à caractère personnel des Utilisateurs à aucun tiers non autorisé.

S'agissant des données à caractère personnel des Patients, Synapse Medicine s'engage à ne transmettre leurs données à caractère personnel à aucun tiers non autorisé.

En son sein, Synapse Medicine interdit tout accès aux données à caractère personnel des Utilisateurs et Patients aux personnes qui n'ont pas strictement à en connaître pour l'exécution des Prestations, à l'exception des équipes techniques et médicales pour la réalisation de leurs tâches et qui sont tenus à une obligation de confidentialité.

12. Droits sur les données à caractère personnel

Conformément aux Lois sur la Protection des Données, l'Utilisateur et le Patient disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de suppression de ses données de santé, ainsi qu'un droit à la limitation du traitement de ses données et à leur portabilité. Ils peuvent, s'ils estiment que leurs droits ne sont pas respectés saisir la CNIL ou toute autorité judiciaire.

Pour exercer ces droits, l'Utilisateur ou le Patient doit adresser un courrier simple en mentionnant son identité (nom, prénom, adresse email et photocopie de sa pièce d'identité) au responsable du traitement.

Dans la mesure du possible, le sous-traitant aidera le responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées citées précédemment.

Lorsque les personnes concernées exercent auprès du sous-traitant des demandes d'exercice de leurs droits, le sous-traitant doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique au responsable du traitement.

**SAS Synapse Medicine
17 rue Vauban, 33000 Bordeaux**

**Ou par courriel à l'adresse suivante
dpo@synapse-medicine.com**